



**LA CONTINUITÉ DE L'APPRENTISSAGE
DES ÉLÈVES
AYANT DES BESOINS PARTICULIERS
PENDANT LA PANDÉMIE DU COVID-19**

CCED 15 avril 2020



CONTEXTE

- Le 12 mars dernier, le ministre de l'Éducation, l'honorable Stephen Lecce, a publié un arrêté ministériel ordonnant la fermeture de toutes les écoles de l'Ontario.
 - Le 22 mars, le ministère a demandé à tous les Conseils de préparer des ressources pour l'apprentissage à la maison de tous les élèves, incluant les élèves ayant des besoins particuliers.
 - L'ouverture probable des écoles pourrait se faire le 4 mai 2020.
- 



MODALITÉS À RESPECTER

- **Maternelle et jardin d'enfants à la 3^e année** - 5 heures par semaine en littératie et numératie
- **4^e année à la 6^e année** – 5 heures par semaine en littératie, numératie, sciences, études sociales et temps de gestion
- **7^e année et 8^e année** – 10 heures par semaine en littératie, numératie, histoire, géographie et temps de gestion
- **9^e année à la 12^e année** – 12 à 15 heures par semaine portant sur les cours à l'horaire de l'élève





RESSOURCES OFFERTES – 30 MARS AU 3 AVRIL

- Espace virtuel pour les élèves de la maternelle à la 8^e année
- Leçons quotidiennes portant sur la littératie, la numératie, la construction identitaire et le bien-être
- [Espace d'apprentissage virtuel](#)





APPRENTISSAGE À LA MAISON POUR LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

L'approche privilégiée pour assurer la continuité des apprentissages des élèves ayant des besoins particuliers est une approche concertée, où la collaboration entre l'enseignant titulaire, l'enseignant-ressource, l'aide-enseignant ou l'éducateur spécialisé est au premier plan.

Il faut s'assurer que tous ces joueurs puissent collaborer de façon virtuelle.





APPRENTISSAGE À LA MAISON POUR LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

- Cibler les apprentissages essentiels selon le PEI de l'élève pour la semaine à venir.
- Communiquer avec le parent pour l'aviser des apprentissages essentiels de son enfant ainsi que comment le personnel prévoit faire la mise en œuvre du PEI.
- Communiquer avec l'élève pour les rencontres individuelles. Il est encouragé que cette tâche soit partagée. L'aide-enseignant ou l'éducateur spécialisé peut appuyer le personnel enseignant dans cette tâche.
- Si les rencontres virtuelles se font en temps réel, s'assurer que l'enseignant-ressource, l'aide-enseignant ou l'éducateur spécialisé ait accès à la rencontre. Des tâches peuvent aussi être données quant à l'animation ou la supervision des élèves.





APPRENTISSAGE À LA MAISON POUR LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

- Appuyer les élèves ayant des besoins particuliers lors des leçons virtuelles.
- Déterminer la durée de l'apprentissage à distance. Il est possible que la durée proposée pour l'ensemble des élèves ne conviennent pas aux élèves ayant des besoins particuliers. La durée doit être modifiée selon le profil de l'élève.
- Adapter les leçons ou les ressources utilisées et qui s'occupera de les faire parvenir aux élèves.
- Déterminer si l'envoi de ressources sera nécessaire.
- Distribuer les appareils technologiques pour appuyer l'apprentissage à la maison.





RÔLES ET RESPONSABILITÉS – ENSEIGNANTS TITULAIRES, ENSEIGNANTS-RESSOURCES, ENSEIGNANTS DE LA CPV

- Déterminer et prioriser les apprentissages essentiels du PEI.
- Déposer des leçons préenregistrées dans *Google Classroom* ou dans la plateforme de l'EAV.
- Co-planifier avec les enseignants de cours afin d'offrir des suggestions d'adaptations possibles pour les élèves en difficultés ayant un PEI.
- Communiquer avec les parents d'élèves afin d'expliquer le plan d'apprentissage en ligne et expliquer son rôle d'ER en ligne.
- Assurer des contacts virtuels planifiés selon un horaire établi.
- Créer les ressources pour les élèves ayant un PEI avec des attentes différentes et les partager à l'enseignant titulaire pour que ce dernier puisse les placer dans son environnement virtuel.
- Co-planifier avec les éducateurs spécialisés ou les aide-enseignants.





RÔLES ET RESPONSABILITÉS – AIDE-ENSEIGNANT ET ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

- Communiquer avec l'enseignant titulaire et l'enseignant-ressource afin de connaître le plan d'apprentissage des élèves avec lesquels il travaille et pour participer à l'élaboration de ressources pour ces élèves.
- Selon les besoins des élèves, appuyer l'enseignant titulaire et l'enseignant-ressource à cibler les prochains apprentissages essentiels.
- Élaborer des ressources d'appui pour les élèves avec lesquels ils travaillent et ce, en collaboration avec l'enseignant-ressource ou l'enseignant titulaire.
- Participer aux rencontres de groupe classe.
- Appuyer la communication avec les élèves : Assurer des temps de suivis individuels avec les élèves, en collaboration avec l'enseignant titulaire et l'enseignant-ressource, soit par courriel, par *GoogleMeet* ou par téléphone.





MISE EN ŒUVRE DU PEI DANS UN CONTEXTE D'APPRENTISSAGE À LA MAISON

- Respecter les adaptations, les modifications et les attentes différentes.
- Appuyer l'élève selon la nouvelle réalité. Si l'élève bénéficie d'un appui en classe d'un aide-enseignant, ce dernier continuera d'appuyer l'élève à distance.
- Respecter le profil de l'élève et modifier le temps d'apprentissage à la maison selon ce profil.
- Offrir des ressources et du soutien à distance soit par le personnel de l'école ou le personnel des services à l'élève.
- Permettre à l'élève de participer pleinement aux rencontres virtuelles de la classe.





RESSOURCES DES SERVICES À L'ÉLÈVE

Ces ressources portent sur cinq grands thèmes :

- Apprentissage
- Apprentissage socio-émotionnel
- Autisme
- Gestion du comportement
- Santé et Bien-être

